

Image not found or type unknown



Je souhaite régulariser mon aide à domicile : y a t il un risque

Par **nnnnnnnnni**, le **11/03/2008 à 14:19**

Bjr,rrnParticulier, j'emploie une aide à domicile depuis quelques semaines qui vit en FRance depuis environ 10 ans. Je souhaiterais l'aider à régulariser sa situation.rnrnJ'ai de nombreuses questions : rnrn- y a t il un risque pour elle dans le contexte actuel ?rnrn- quelles sont les demarches ?rnrn- quels sont les delais ?rnrnMerci de votre aide

Par **citoyenalpha**, le **15/03/2008 à 18:11**

Bonjour rnrnSeul les algériens peuvent de droit obtenir une régularisation passé 10 ans sur le territoire nationale.rnrnPour les autres nationalités seule une régularisation discrétionnaire est possible.rnrnRestant à votre disposition